

Procès-verbal du Conseil Municipal du Lundi 27 novembre 2023

Date de la convocation :
16/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire de la Commune d'Andé.



ANDÉ

Étaient présents :

MM : MOGLIA, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, MALVOISIN, SIAUSSAT,

Mmes : BARBARAY, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PICOS, PLAZANET, FERAÏLLE : Présente pour les délibérations 43/2023 à 50/2023.

Absents avant donnés pouvoir :

M. MORENNE à M. MOGLIA,

M. DESPLANQUE à M. DAUSTER

Mme FERAÏLLE à Mme BARBARAY (pour la délibération 51/2023)

Mme JACOB à Mme PICOS

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE Barbara

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Numéro	Objet	Décision CM
43/2023	Décision modificative budgétaire N°3	Approbation
44/2023	Décision modificative budgétaire N°4	Approbation
45/2023	Contrats d'Assurances communales	Approbation
46/2023	Demande de subventions bornes incendie	Approbation
47/2023	Demande de subventions rénovation thermique école primaire : Phase 2	Approbation
48/2023	Demande de fonds de concours télécommunication communaux	Approbation
49/2023	Demande de fonds de concours relevé de concession cimetière	Approbation
50/2023	Recrutement de 3 agents recenseurs	Approbation
51/2023	Voirie : Convention pour petits aménagements sur voirie	Approbation

La séance est levée à 21h00.

Publié le 05/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 05/12/2023

ID : 027-212700157-20231127-DE_43_2023-BF

S²LO

N°43/2023

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation :
16/11/2023

L'an deux mille vingt-trois,

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 15
Présents 12
Pouvoirs 3
Votants 15

Le lundi vingt-sept novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

Étaient présents :

MM. MOGLIA, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, MALVOISIN, SIAUSSAT.

Mmes BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents avant donnés pouvoirs :

M. MORENNE à M. MOGLIA,
M. DESPLANQUE à M. DAUSTER,
Mme JACOB à Mme PICOS.

Secrétaire(s) de séance : Mme LEPAGE



ANDÉ

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que pour couvrir les dépenses jusqu'à la fin de l'année 2023, en raison d'une évolution de taux d'emprunt, il y a lieu prendre une décision modificative budgétaire :

Fonctionnement			Fonctionnement		
DEPENSES			DEPENSES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
011	615221	-1 700€	011	66111	1 700 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, la modification budgétaire ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 05/12/2023

ID : 027-212700157-20231127-DE_44_2023-BF

S²LO

N°44/2023

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation :
16/11/2023

L'an deux mille vingt-trois,

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 15
Présents 12
Pouvoirs 3
Votants 15

Le lundi vingt-sept novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

Étaient présents :

MM. MOGLIA, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, MALVOISIN, SIAUSSAT.

Mmes BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents avant donnés pouvoirs :

M. MORENNE à M. MOGLIA,
M. DESPLANQUE à M. DAUSTER,
Mme JACOB à Mme PICOS.

Secrétaire(s) de séance : Mme LEPAGE



ANDÉ

Objet de la délibération : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que pour couvrir les dépenses jusqu'à la fin de l'année 2023, il y a lieu prendre une décision modificative budgétaire :

Cette décision modificative est prise dans le cadre du remboursement de la somme versée dans le cadre du « filets de sécurité ».

Suite au décret du 13 octobre 2023, la mairie doit rembourser ce qui lui a été versé.

Fonctionnement			Fonctionnement		
DEPENSES			DEPENSES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
011	615221	-3 124 €	011	65888	3 124 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- A l'unanimité : d'adopter une motion protestant contre ce procédé, pour mettre en évidence son mécontentement.
- A la majorité : la modification budgétaire ci-dessus : (10 Voix POUR, et 5 ABSTENTIONS).

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°45/2023

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation :

16/11/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi vingt-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire de la Commune d'Andé.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	3
Votants	15

Étaient présents :

MM : MOGLIA, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, MALVOISIN, SIAUSSAT.

Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :M. MORENNE à M. MOGLIA,
M. DESPLANQUE à M. DAUSTER,
Mme JACOB à Mme PICOS.Secrétaires de séance : Mme LEPAGE

ANDE

Objet de la délibération : CONTRATS D'ASSURANCES COMMUNALES.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2015 la Commune d'Andé a fait le choix d'intégrer un groupement de commande pour les assurances, avec l'Agglomération Seine-Eure.

Le but était d'optimiser les dépenses liées aux assurances, et d'effectuer des économies.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 31 août dernier, la Mairie d'Andé a reçu un courrier de l'assureur, pour les assurances statutaires, nous informant de la résiliation du contrat au 1^{er} janvier 2024.

Compte tenu de ce courrier, Monsieur Le Maire et Monsieur Morenne ont contacté la société GROUPAMA pour avoir une proposition, pour une assurance statutaire à partir du 1^{er} janvier 2024.

Au vu des échanges avec GROUPAMA, il a été demandé une proposition financière pour l'ensemble des contrats.

Au cours de l'année 2023, Monsieur MORENNE avait effectué un travail sur l'ensemble des contrats d'assurance, en constatant une augmentation significative de l'ensemble des cotisations d'assurance. Ce constat pose la question de l'utilité du groupement de commande et les économies pour la Commune d'Andé.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de sortir du groupement de commande avec l'Agglomération, cela pour permettre à la Commune de négocier les contrats d'assurance en fonction de ses besoins et de maîtriser ses contrats d'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De sortir du groupement de commande avec l'Agglomération Seine-Eure, pour l'ensemble des contrats d'assurance.
- De résilier tous les contrats d'assurance avant la prochaine échéance,
- D'accepter l'ensemble des propositions de GROUPAMA.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires, pour l'ensemble des contrats d'assurance.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 05/12/2023

ID : 027-212700157-20231127-DE_46_2023-DE

S²LO

N°46/2023

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation :
16/11/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi vingt-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire de la Commune d'Andé.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	3
Votants	15

Étaient présents :

MM : MOGLIA, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, MALVOISIN, SIAUSSAT.

Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. MORENNE à M. MOGLIA,
M. DESPLANQUE à M. DAUSTER,
Mme JACOB à Mme PICOS.

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE



ANDE

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTIONS BORNES INCENDIE.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2021, la Commune a effectué une remise en état des bornes incendie de la Commune, ainsi que la création de 3 nouvelles bornes incendie.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la visite des pompiers, deux anciennes bornes qui n'avaient pas été renouvelées, ne sont plus aux normes actuelles (diamètre du raccordement).

Afin de maintenir la défense incendie en conformité, il y a lieu de changer ces deux bornes.

Le devis proposé, pour changer les deux bornes, est de : 6 719,30€ HT

La Société Team Meca, qui a effectué le premier programme, a été sollicitée, afin d'assurer une continuité dans les équipements incendie.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des demandes de subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le devis de Team Meca d'un montant de 6 719,30 € HT,
- Que ce projet sera inscrit au budget primitif de l'année 2024,
- De solliciter l'Etat, en effectuant une demande de DIFTR, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande, et à signer tous les documents nécessaires.
- De solliciter le Département, en effectuant une demande de subventions, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande, et à signer tous les documents nécessaires.
- De solliciter l'Agglomération Seine-Eure, en effectuant une demande de Fonds de Concours, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande, et à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Délibération votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°47/2023

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation :
16/11/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi vingt-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire de la Commune d'Andé.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	3
Votants	15

Étaient présents :

MM : MOGLIA, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, MALVOISIN,
SIAUSSAT.

Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. MORENNE à M. MOGLIA,
M. DESPLANQUE à M. DAUSTER,
Mme JACOB à Mme PICOS.

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE

ANDÉ

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTIONS RENOVATION THERMIQUE ECOLE PRIMAIRE : PHASE 2.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en avril 2023, la phase 1 du programme de rénovation thermique de l'école primaire a été finalisée. L'ensemble des fenêtres prévues dans le projet de la phase 1 ont été changées.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les enseignants ont ressenti une nette amélioration, dans les pièces concernées par la phase 1.

Afin de continuer le projet de changement des fenêtres, Monsieur Le Maire propose de lancer la PHASE 2, de la rénovation énergétique de l'école primaire. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise qui a effectué les travaux au mois d'avril 2023, doit nous faire parvenir une proposition financière cette semaine.

Afin de lancer le projet de la phase 2, de la rénovation thermique de l'école, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Etat, le Département et l'Agglomération Seine-Eure pour des aides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'Etat, en effectuant une demande de DETR, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande, et à signer tous les documents nécessaires.
- De solliciter le Département, en effectuant une demande de subventions, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande, et à signer tous les documents nécessaires.
- De solliciter l'Agglomération Seine-Eure, en effectuant une demande de Fonds de Concours, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande, et à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Délibération votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 05/12/2023

ID : 027-212700157-20231127-DE_48_2023-DE

S²LO

N°48/2023

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation :
16/11/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi vingt-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire de la Commune d'Andé.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	3
Votants	15

Étaient présents :

MM : MOGLIA, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, MALVOISIN, SIAUSSAT.

Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. MORENNE à M. MOGLIA,
M. DESPLANQUE à M. DAUSTER,
Mme JACOB à Mme PICOS.

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE



ANDÉ

**Objet de la délibération : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS
TELECOMMUNICATION BATIMENTS COMMUNAUX.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les bâtiments communaux sont fibrables. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la suppression progressive des lignes « cuivre » va nous contraindre à passer à la fibre.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition par la société Exatel a été faite à la Mairie, pour une installation de la fibre à la mairie, et l'école, et une mise à jour de nos contrats en télécommunication, afin de réduire les dépenses.

Monsieur Le Maire précise que c'est la société Exatel qui a installé l'intercom au standard de la mairie. Et que la proposition d'Exatel implique l'utilisation des noms de domaines, pour les adresses mails.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, qu'en vue de l'installation de la fibre dans les bâtiments communaux, d'effectuer une demande de fonds de concours auprès de l'Agglomération Seine-Eure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De procéder à l'installation de la fibre dans la mairie, et les écoles, et de procéder à une réduction des coûts en télécommunication.
- Que ce projet sera inscrit au budget primitif de l'année 2024,
- De solliciter l'Agglomération Seine-Eure, en effectuant une demande de Fonds de Concours, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Délibération votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA.**



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 05/12/2023

ID : 027-212700157-20231127-DE_49_2023-DE

S²LO

N°49/2023

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation :
16/11/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi vingt-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire de la Commune d'Andé.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	3
Votants	15

Étaient présents :

MM : MOGLIA, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, MALVOISIN, SIAUSSAT.

Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. MORENNE à M. MOGLIA,
M. DESPLANQUE à M. DAUSTER,
Mme JACOB à Mme PICOS.

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE



ANDÉ

Objet de la délibération : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS RELEVÉ DE CONCESSION CIMETIERE.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire des relevés de concession.

Monsieur Le Maire présente le devis de la Société LE GALL, pour un montant de 7654,17 € HT. Il précise que la Société LUINAUD (BERTHELOT) a été également contacté. Mais qu'à ce jour nous n'avons pas eu de retour malgré nos relances.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, qu'en vue de ces travaux, d'effectuer une demande de fonds de concours auprès de l'Agglomération Seine-Eure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition de la Société LE GALL,
- Que ce projet est inscrit au budget 2023, et sera inscrit au budget 2024,
- De solliciter l'Agglomération Seine-Eure, en effectuant une demande de Fonds de Concours, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Délibération votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Jean-Marc MOGLIA.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 05/12/2023

ID : 027-212700157-20231127-DE_50_2023-DE

S'LO

N°50/2023

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation :
16/11/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi vingt-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire de la Commune d'Andé.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	3
Votants	15

Étaient présents :

MM : MOGLIA, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, MALVOISIN, SIAUSSAT.

Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. MORENNE à M. MOGLIA,
M. DESPLANQUE à M. DAUSTER,
Mme JACOB à Mme PICOS.

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE



ANDÉ

Objet de la délibération : RECRUTEMENT DE 3 AGENTS RECENSEURS.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

A cet effet, il convient de procéder au recrutement de 3 agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- Création de 3 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires, du 18 janvier 2023 au 17 février 2024, rémunéré sur la base du SMIC horaire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la fonction publique et notamment les articles L332-1 et suivants

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- La création d'emplois de contractuels en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :
De 3 emplois d'agents recenseurs, contractuels, à temps non complet, pour la période allant du 18 janvier au 17 février 2024, + 2 jours de formations.
- Les 3 agents seront payés sur la base du Smic horaire.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Et les membres présents ayant signé au registre.

Délibération votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 05/12/2023

ID : 027-212700157-20231127-DE_51_2023-DE

S²LO

N°51/2023

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation :
16/11/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	11
Pouvoirs	4
Votants	15

Étaient présents :

MM : MOGLIA, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, MALVOISIN, SIAUSSAT.

Mmes : BARBARAY, FERRAILLE, GOSSE, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents excusés avant donné pouvoir :

M. MORENNE à M. MOGLIA,
M. DESPLANQUE à M. DAUSTER,
Mme FERRAILLE à Mme BARBARAY,
Mme JACOB à Mme PICOS.

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE



ANDÉ

Objet de la délibération :

**VOIRIE – CONVENTION POUR PETITS AMENAGEMENTS SUR
VOIRIE COMMUNALE – ANNEE 2023 – AUTORISATION.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame FERRAILLE doit quitter la réunion du Conseil Municipal et qu'elle donne un pouvoir à Mme BARBARAY.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire propose une convention pour les petits aménagements sur la voirie communale.

Il convient de signer une convention avec la communauté d'agglomération Seine Eure afin de déterminer les modalités techniques et financière relative à la co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et la communauté d'agglomération Seine Eure, en vue de réaliser ces travaux de petits aménagements sur voirie communale.

Les besoins listés, pour la Commune d'Andé pour l'année 2024, sont :

- L'installation de barrières de sécurités, devant l'école,
- Et tous les travaux de sécurité pouvant survenir durant cette année.

Un devis de barrières complémentaires sera demandé à la Société BOSMY-NORMACLO (pose comprise).

DECISION

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de petits aménagements sur la voirie communale avec la communauté d'agglomération Seine Eure, pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Et les membres présents ayant signé au registre.

Délibération votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Jean-Marc MOGLIA

